

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 475 863**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

**N° 80 04265**

(21) Chaussure de ski.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 43 B 5/04.

(22) Date de dépôt ..... 20 février 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 21-8-1981.

(71) Déposant : SAUZAY Bertrand, résidant en France.

(72) Invention de : Bertrand Sauzay.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia, Tour C,  
20, bd E.-Déruelle, 69003 Lyon.

La présente invention concerne une chaussure de ski du type comportant des moyens extérieurs rigides assurant la tenue mécanique de la chaussure et un chausson intérieur assurant son confort.

5 Dans ces chaussures, généralement les moyens extérieurs assurant la tenue mécanique de la chaussure sont constitués par une coque en matière plastique rigide moulée ou injectée et le chausson est prévu pour rester à demeure dans la coque qui assure, à la fois, la tenue mécanique de la chaussure et son étanchéité. Cette dernière 10 fonction n'est d'ailleurs pas toujours assurée avec toute l'efficacité souhaitable. Cependant, certains usagers de ces chaussures et notamment les randonneurs, ont l'habitude de retirer les chaussons de leur coque pour les utiliser comme pantoufles dans les refuges.

15 La présente invention vise à améliorer la qualité et les modes d'utilisation de ces chaussures.

A cet effet, dans la chaussure qu'elle concerne et qui est du type précité, d'une part, les moyens extérieurs assurant la tenue mécanique de la chaussure sont agencés de 20 manière à pouvoir s'ouvrir et permettre ainsi le retrait facile du chausson intérieur sans avoir à le déchausser préalablement et, d'autre part, le chausson intérieur est agencé de manière à assurer, à lui seul, l'étanchéité de la chaussure.

25 Ainsi, non seulement le chausson intérieur peut être utilisé comme pantoufle mais en outre, il peut servir d'"après-ski". A cet effet, le chausson intérieur est avantageusement constitué comme une botte ou un botillon étanche et fortement rembourré intérieurement.

30 Suivant une forme d'exécution simple de l'invention, les moyens extérieurs assurant la tenue mécanique de la chaussure sont constitués par une coque rigide en matière plastique moulée ou injectée, munie d'un portillon auquel sont associés des moyens tels que crochets ou similaires, permettant de le maintenir rigidement en position 35 de fermeture ou de le libérer, ce portillon étant disposé

et dimensionné de manière à créer, lorsqu'il est en position ouverte, une ouverture suffisamment grande pour le passage, dans un sens ou dans l'autre, du chausson intérieur associé, sans qu'il soit nécessaire que ce chausson soit déchaussé.

5 De préférence, le portillon dont est munie la coque coïncide avec toute la partie postérieure de la dite coque, depuis la semelle jusqu'au sommet de la tige.

10 Cette disposition a l'avantage de n'introduire aucun élément susceptible de gêner la liaison entre la chaussure et la fixation de ski. En outre, elle présente l'avantage que, lors de son engagement dans la coque, le chausson intérieur peut être raclé contre le bord postérieur de la semelle de la coque et être ainsi débarrassé de 15 toute trace de neige qui pourrait éventuellement avoir adhéré à sa semelle.

20 De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de cette chaussure :

Figure 1 en est une vue de côté en élévation en position d'utilisation comme chaussure de ski ;

Figure 2 est une vue en perspective montrant la coque seule avec son portillon en position d'ouverture ;

25 Figure 3 est une vue de côté en élévation montrant le chausson intérieur seul.

30 Comme le montre le dessin, cette chaussure est du type comportant une coque extérieure rigide 2 constituant en un seul élément la tige 3 et la semelle 4 de la chaussure, et un chausson intérieur 5.

35 Selon l'invention, la coque 2 n'a pour fonction que d'assurer la tenue mécanique de la chaussure, tandis que le chausson 5 a pour fonction d'assurer simultanément son confort et son étanchéité. A cet effet, il est non seulement pourvue d'une tige 5a fortement rembourrée, mais aussi d'une semelle 5b permettant son utilisation non seulement à l'intérieur comme pantoufle, mais aussi

à l'extérieur comme botillon ou après-ski.

Pour permettre l'engagement et le retrait faciles du chausson intérieur 5 dans et hors de la coque 2, cette dernière présente une partie 6 qui lui est articulée à la manière d'un portillon.

Dans l'exemple illustré sur le dessin, la partie 6 correspond à l'arrière de la tige 3 de la coque 2 à laquelle elle est articulée, suivant l'un de ses bords, au moyen d'une charnière 7. L'autre bord du portillon 6 10 est équipé de crochets 8, aptes à coopérer avec des boucles 9 portées par la tige 3 en vue de permettre le maintien rigide du portillon 6 en position de fermeture ou sa libération en vue de son ouverture.

Naturellement, la dimension du portillon 6 est 15 telle qu'il permet, lorsqu'il est en position d'ouverture, le passage aisément du chausson intérieur 5, sans qu'il soit nécessaire de le déchausser.

Comme indiqué précédemment, dans l'exemple illustré sur le dessin, le portillon 6 est prévu dans la partie 20 postérieure de la tige 3 de la coque 2.

Cette disposition présente l'avantage que, lors de l'introduction du chausson 5 dans la coque 2, il est possible de racler sa semelle 5b contre le bord postérieur 4b de la semelle de la coque et d'en éliminer ainsi toute 25 trace de neige ou autre qui aurait pu lui adhérer au cours de l'utilisation de ce chausson comme botillon ou après-ski.

Naturellement les crochets 8 et boucles 9 prévus pour la fermeture du portillon 6 sont avantageusement d'un type connu réglable.

30 Cette disposition présente, en outre, l'avantage de ne pas modifier les extrémités avant et arrière de la semelle 4 de la coque 2 et, par conséquent, de ne pas imposer une modification dans les butées avant et arrière des fixations de ski.

35 Il faut noter, en outre, que la disposition du portillon 6 prévu sur le dessin, permet un moulage facile des deux éléments de la coque 2, sans exiger un moule

de constitution complexe.

Comme il va de soi, et comme il ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite pas à la seule forme d'exécution de cette chaussure de ski qui a été décrite ci-dessus à titre d'exemple non limitatif ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

- REVENDICATIONS -

1. - Chaussure de ski du type comportant des moyens extérieurs rigides assurant la tenue mécanique de la chaussure et un chausson intérieur assurant son confort

5 caractérisée en ce que, d'une part, les moyens extérieurs assurant la tenue mécanique de la chaussure sont agencés de manière à pouvoir s'ouvrir et permettre ainsi le retrait facile du chausson intérieur sans avoir à le déchausser préalablement et, d'autre part, le chausson intérieur est

10 agencé de manière à assurer, à lui seul, l'étanchéité de la chaussure.

2. - Chaussure selon la revendication 1, caractérisée en ce que le chausson intérieur est constitué par une botte ou un botillon étanche, fortement rembourré

15 intérieurement.

3. - Chaussure selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens extérieurs assurant la tenue mécanique de la chaussure sont constitués par une coque rigide en matière plastique moulée ou injectée, munie d'un

20 portillon auquel sont associés des moyens, tels que crochets ou similaires, permettant de le maintenir rigidement en position de fermeture ou de le libérer, ce portillon étant disposé et dimensionné de manière à créer, lorsqu'il est en position ouverte, une ouverture suffisamment grande

25 pour le passage, dans un sens ou dans l'autre, du chausson intérieur associé, sans qu'il soit nécessaire que ce chausson soit déchaussé.

4. - Chaussure selon la revendication 3, caractérisée en ce que le portillon dont est muni la coque coïncide avec toute la partie postérieure de la dite coque,

30 depuis la semelle jusqu'au sommet de la tige.

2475863

FIG.1

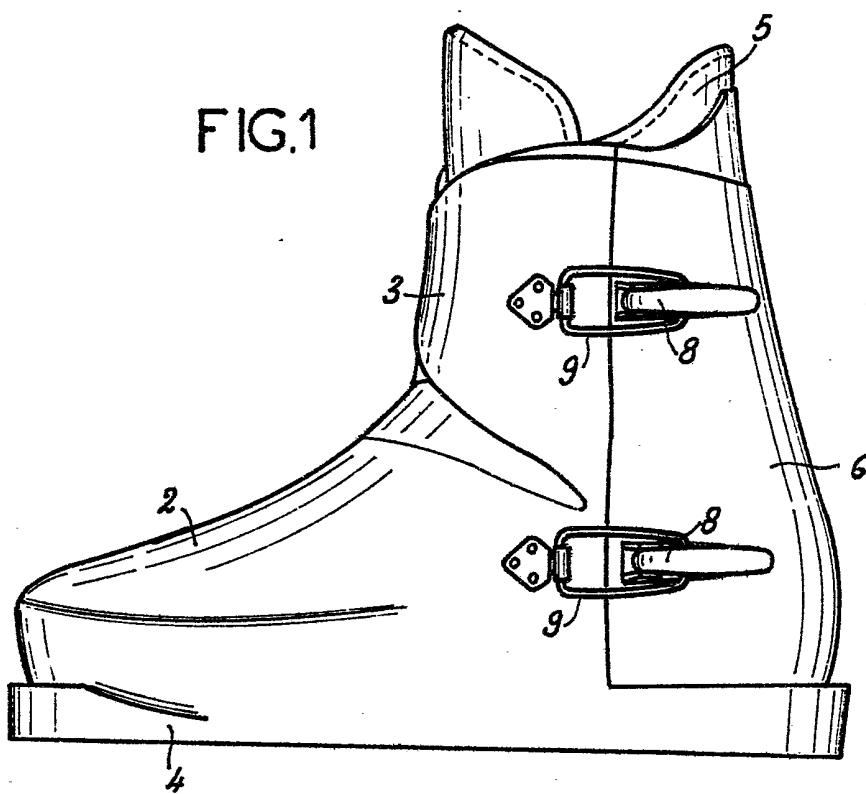


FIG.2

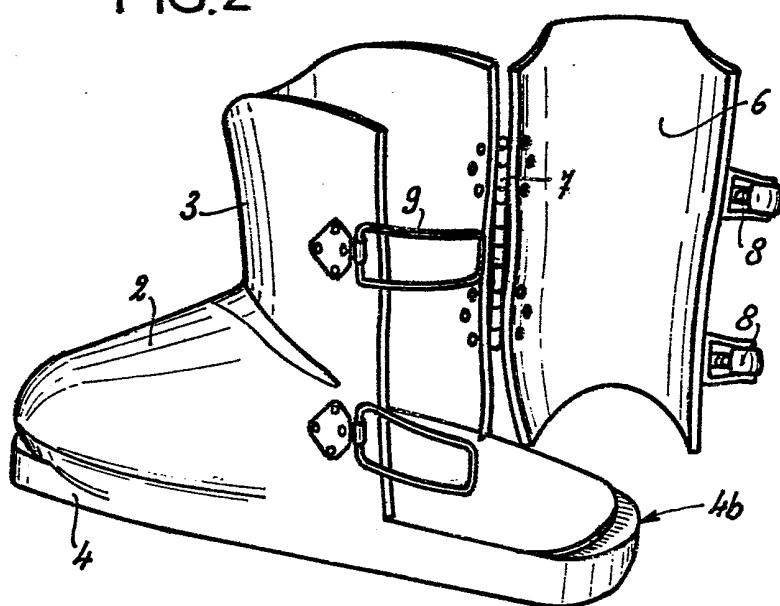


FIG.3

